

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le 23/05/2025

ID : 035-213502362-20250521-SG2025_255-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON



Séance du 21 mai 2025 - Délibération n° 2025-046

AJUSTEMENTS DES EMPLOIS PERMANENTS

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JUIN ET AU 1^{ER} JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 12 mai, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	22
Votants	21
Vote	
Pour	21
Contre	0
Abstentions	6

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Jean-Luc Guillaume, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Monsieur Jacques Carpentier.

Monsieur Stéphane Lefebvre, pouvoir donné à Monsieur Jean-Marie Pichon.

Madame Martine Évain, pouvoir donné à Madame Stéphanie Brault.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Anaïs Cadoret.

Monsieur Valentin Perré.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques Carpentier.

Rapport de Louis Le Coz.

Conformément aux termes de l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

C'est à l'assemblée délibérante qu'il appartient de déterminer le tableau des effectifs budgétaires nécessaires au bon fonctionnement des services en constituant la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non. Le tableau indique aussi les postes autorisés par l'assemblée délibérante. Les contrats de droit privé (contrats aidés) et les contrats d'apprentissage ne figurent pas dans le tableau des effectifs.

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le 23/05/2025
ID : 035-213502362-20250521-SG2025_255-DE

Ce tableau est mis à jour à chaque création ou modification de poste et annuellement pour les ajustements faisant suite aux promotions internes, avancements de grade et mouvements de personnel au cours de l'année.

Il convient d'ajuster des postes permanents pour s'adapter à de nouvelle situation (recrutement, mobilité, disponibilité) :

- Menuisier : passer du grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe au grade d'adjoint technique ;*
- Policier municipal : passer du grade de brigadier-chef principal de police municipale au grade de gardien-brigadier de police municipale ;*
- Chargé du service de la restauration scolaire, de l'entretien du matériel, des locaux communaux et du centre de loisirs, et de l'animation périscolaire : passer deux postes du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au grade d'adjoint technique et de temps complet à 28 h 00, un au 1^{er} juin 2025 et un au 1^{er} juillet 2025 ;*
- Chargé du service de la restauration scolaire, de l'entretien du matériel, des locaux communaux et du centre de loisirs, et de l'animation périscolaire : passer un poste au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de 31 h 30 à temps complet et un poste au grade d'adjoint technique de 31 h 30 à temps complet ;*
- Chargé du service de la restauration scolaire, de l'entretien du matériel, des locaux communaux et du centre de loisirs, et de l'animation périscolaire : passer un poste au grade d'adjoint technique de 28 h 00 à 20 h 00 ;*
- Assistant de gestion comptable et financière : passer du grade d'adjoint administratif au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.*

Le tableau des effectifs mis à jour au 1^{er} juin 2025 est en annexe.

Il convient d'ajuster des postes permanents pour les évolutions de carrière au 1^{er} juillet 2025 (avancements de grade, promotion interne, nomination) :

- Chargé du service de la restauration scolaire, de l'entretien du matériel, des locaux communaux et du centre de loisirs, et de l'animation périscolaire : passer un poste du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;*
- Responsable de service à la DATEP (Direction de l'Aménagement, de la Transition Ecologique et du Patrimoine) : passer un poste du grade de technicien au grade de technicien principal de 2^{ème} classe ;*
- Assistant administratif : passer du grade d'adjoint administratif au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe avec réussite de l'examen professionnel ;*
- Agent d'entretien passant chef d'équipe : passer du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au grade d'agent de maîtrise, sous réserve d'un avis favorable de la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine ;*
- Assistant de Direction : passer d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à rédacteur, sous réserve d'un avis favorable de la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine ;*

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le 23/05/2025

ID : 035-213502362-20250521-SG2025_255-DE

- *Assistant de Direction : passer d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à rédacteur principal de 2^{ème} classe avec réussite de l'examen professionnel, sous réserve d'un avis favorable de la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine ;*
- *Dessinateur projeteur : passer du grade de technicien au grade de technicien principal de 2^{ème} classe avec réussite du concours.*

Le tableau des effectifs mis à jour au 1^{er} juillet 2025 est en annexe.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 313-1,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

ADOpte les ajustements d'emplois et la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} juin 2025 et au 1^{er} juillet 2025, tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,
Jacques Carpentier
Conseiller municipal

Mis en ligne le 23/05/2025

Tableau des effectifs - Ville de Redon

Filière	Catégorie	Grade	TC/TNC	Q	Effectif	occupé	vacant	ETP créé	ETP occupé
Administrative	A - Fonctionnel	DGS + 10.000 habitants	TC		1	1	0	1,00	1,00
Administrative	A	Attaché principal	TC		3	3	0	3,00	3,00
Administrative	A	Attaché	TC		5	5	0	5,00	5,00
Administrative	B	Rédacteur principal 2ème classe	TC		4	4	0	4,00	4,00
Administrative	B	Rédacteur	TC		5	3	2	5,00	3,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC		4	4	0	4,00	4,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC		7	7	0	7,00	7,00
Administrative	C	Adjoint administratif	TC		7	7	0	7,00	7,00
Administrative	C	Adjoint administratif	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Administrative	C	Adjoint administratif	TNC	19,5	1	1	0	0,56	0,56
Animation	B	Animateur principal de 1ère classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Animation	B	Animateur	TC		1	1	0	1,00	1,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	TC		3	3	0	3,00	3,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Animation	C	Adjoint d'animation	TC		2	1	1	2,00	1,00
Culturelle	A	Attaché de conservation	TC		1	1	0	1,00	1,00
Médico sociale	C	ATSEM principal de 1ère classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Médico sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Police municipale	C	Brigadier chef principal de police municipale	TC		3	3	0	3,00	3,00
Police municipale	C	Gardien-Brigadier de police municipale	TC		3	3	0	3,00	3,00
Technique	A	Ingénieur principal	TC		2	1	1	2,00	1,00
Technique	A	Ingénieur	TC		4	3	1	4,00	3,00
Technique	B	Technicien principal 1ère classe	TC		3	3	0	3,00	3,00
Technique	B	Technicien principal 2ème classe	TC		0	0	0	0,00	0,00
Technique	B	Technicien	TC		6	6	0	6,00	6,00
Technique	C	Agent de maîtrise principal	TC		3	3	0	3,00	3,00
Technique	C	Agent de maîtrise	TC		8	8	0	8,00	8,00
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TC		22	22	0	22,00	22,00
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TNC	31,5	1	1	0	1,00	0,90
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC		14	14	0	14,00	14,00
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC	31,5	1	1	0	0,90	0,90
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Technique	C	Adjoint technique	TC		23	22	1	23,00	22,00
Technique	C	Adjoint technique	TNC	31,5	3	3	0	2,70	2,70
Technique	C	Adjoint technique	TNC	28	10	10	0	8,80	8,80
Technique	C	Adjoint technique	TNC	27,5	1	1	0	0,79	0,79
Technique	C	Adjoint technique	TNC	20	1	1	0	0,57	0,57
			Totaux		160,00	154,00	6,00	156,91	150,81

Tableau des effectifs - Ville de Redon

Filière	Catégorie	Grade	TC/TNC	Q	Effectif	occupé	vacant	ETP créé	ETP occupé
Administrative	A - Fonctionnel	DGS + 10.000 habitants	TC		1	1	0	1,00	1,00
Administrative	A	Attaché principal	TC		3	3	0	3,00	3,00
Administrative	A	Attaché	TC		5	5	0	5,00	5,00
Administrative	B	Rédacteur principal 2ème classe	TC		5	5	0	5,00	5,00
Administrative	B	Rédacteur	TC		6	4	2	6,00	4,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC		8	8	0	8,00	8,00
Administrative	C	Adjoint administratif	TC		6	6	0	6,00	6,00
Administrative	C	Adjoint administratif	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Administrative	C	Adjoint administratif	TNC	19,5	1	1	0	0,56	0,56
Animation	B	Animateur principal de 1ère classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Animation	B	Animateur	TC		1	1	0	1,00	1,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	TC		3	3	0	3,00	3,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Animation	C	Adjoint d'animation	TC		2	1	1	2,00	1,00
Culturelle	A	Attaché de conservation	TC		1	1	0	1,00	1,00
Médico sociale	C	ATSEM principal de 1ère classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Médico sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Police municipale	C	Brigadier chef principal de police municipale	TC		3	3	0	3,00	3,00
Police municipale	C	Gardien-Brigadier de police municipale	TC		3	3	0	3,00	3,00
Technique	A	Ingénieur principal	TC		2	1	1	2,00	1,00
Technique	A	Ingénieur	TC		4	3	1	4,00	3,00
Technique	B	Technicien principal 1ère classe	TC		3	3	0	3,00	3,00
Technique	B	Technicien principal 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Technique	B	Technicien	TC		4	4	0	4,00	4,00
Technique	C	Agent de maîtrise principal	TC		3	3	0	3,00	3,00
Technique	C	Agent de maîtrise	TC		9	9	0	9,00	9,00
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TC		22	22	0	22,00	22,00
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TNC	31,5	1	1	0	1,00	0,90
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC		13	13	0	13,00	13,00
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC	31,5	1	1	0	0,90	0,90
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Technique	C	Adjoint technique	TC		23	22	1	23,00	22,00
Technique	C	Adjoint technique	TNC	31,5	3	3	0	2,70	2,70
Technique	C	Adjoint technique	TNC	28	10	10	0	8,80	8,80
Technique	C	Adjoint technique	TNC	27,5	1	1	0	0,79	0,79
Technique	C	Adjoint technique	TNC	20	1	1	0	0,57	0,57
			Totaux		160,00	154,00	6,00	156,91	150,81